

Résultats du vote des résolutions de l'Assemblée générale du 20 juin 2018

Paiement d'un dividende de 1,00 € par action le 27 juin 2018

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de FREY s'est réunie le 20 juin 2018 au siège social de la Société, à Bezannes, sous la présidence de Monsieur François Vuillet-Petite.

Les actionnaires de FREY ont approuvé les résolutions qui leur ont été soumises (à l'exception de la 15^{ème} résolution), dont notamment :

- les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- l'affectation du résultat de l'exercice,
- la distribution d'un dividende de 1,00 euro par action, dont la mise en paiement sera effectuée le 27 juin 2018 (sur la base d'un détachement ayant lieu le 25 juin 2018),
- les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuable aux dirigeants mandataires sociaux.

17 actionnaires étaient présents ou représentés ou votaient par correspondance.

Ils possédaient ensemble 9.671.137 actions et droits de vote attachés (soit 80% des titres ayant droit de vote).

Détail du vote des résolutions

	Voix présentes et représentées	Votes Pour	% Pour	Votes Contre	% Contre	Abstention	% Abst.	Résultat du vote
<i>De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire</i>								
1^{ère} résolution : Approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017	9.671.137	9.671.137	100%	-	-	-	-	Adoptée
2^{ème} résolution : Affectation des résultats	9.671.137	9.671.137	100%	-	-	-	-	Adoptée
3^{ème} résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017	9.671.137	9.671.137	100%	-	-	-	-	Adoptée
4^{ème} résolution : Conventions réglementées et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce	9.671.137	9.671.137	100%	-	-	-	-	Adoptée
5^{ème} résolution : Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Antoine Frey, Président Directeur Général	9.671.137	9.671.137	100%	-	-	-	-	Adoptée
6^{ème} résolution : Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur François Vuillet-Petite, Directeur général délégué	9.671.137	9.671.137	100%	-	-	-	-	Adoptée
7^{ème} résolution : Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Pascal Barboni, Directeur général délégué	9.671.137	9.671.137	100%	-	-	-	-	Adoptée
8^{ème} résolution : Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Sébastien Eymard, Directeur général délégué	9.671.137	9.671.137	100%	-	-	-	-	Adoptée
9^{ème} résolution : Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuable aux dirigeants mandataires sociaux à raison de leur mandat dans la Société	9.671.137	9.456.433	97,78%	214.704	2,22%	-	-	Adoptée
10^{ème} résolution : Attribution de jetons de présence au Conseil d'administration	9.671.137	9.671.137	100%	-	-	-	-	Adoptée

11^{ème} résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration dans le cadre d'un nouveau programme d'achat par la Société de ses propres actions	9.671.137	9.671.137	100%	-	-	-	-	Adoptée
<i>De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire</i>								
12^{ème} résolution : Modification de l'article 14.2 « Nomination – Révocation – Démission du Directeur Général » des statuts de la Société afin de réduire la durée du mandat de Directeur Général de six (6) ans à cinq (5) ans et d'aligner la durée du mandat de Directeur Général sur celle du mandat d'administrateur en cas de cumul des fonctions de Directeur Général avec celles de Président du Conseil d'administration	9.671.137	9.671.137	100%	-	-	-	-	Adoptée
13^{ème} résolution : Délégation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce	9.671.137	9.456.433	97,78%	214.704	2,22%	-	-	Adoptée
14^{ème} résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit de bénéficiaires à déterminer parmi les membres du personnel salarié et/ou les dirigeants mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, avec suppression du droit préférentiel de souscription	9.671.137	9.456.433	97,78%	214.704	2,22%	-	-	Adoptée
15^{ème} résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise conformément à l'article L.225-129-6 du Code de commerce	9.671.137	878.612	9,08%	8.792.525	90,92%	-	-	Rejetée
16^{ème} résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital (i) soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société (ou au capital des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) (ii) soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	9.671.137	9.456.433	97,78%	214.704	2,22%	-	-	Adoptée
17^{ème} résolution : Pouvoirs	9.671.137	9.671.137	100%	-	-	-	-	Adoptée

A propos de la foncière FREY

FREY est une foncière spécialisée dans les grandes opérations de renouvellement urbain ainsi que dans le développement et l'exploitation de centres commerciaux de plein air. Ses Shopping Promenade® proposent une offre complète mêlant shopping et loisirs, pour créer une « expérience augmentée » pour toute la famille. Par son expertise unique, FREY est devenu un leader français reconnu sur cette classe d'actifs résiliente, au marché profond (création, extension, rénovation) et en parfaite adéquation avec les attentes des consommateurs, des enseignes et des collectivités. La foncière FREY est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris. ISIN : FR0010588079 - Mnemo : FREY.

Emmanuel La Fonta - Directeur Administratif et Financier

Agnes Villeret - Relations investisseurs et presse - KOMODO - agnes.villeret@agence-komodo.com - Tél. : 06 83 28 04 15